

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 10 MAI 2021

Dans le cadre de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) du projet Aréna de la porte de la Chapelle, une réunion publique en ligne s'est tenue le lundi 10 mai 2021 de 18H30 à 20H30 par Zoom. Diffusée simultanément sur la page Facebook de la mairie du 18^{ème} arrondissement, plus d'une soixantaine de personnes ont participé à cette première réunion de présentation du projet durant laquelle des élus de la Ville de Paris et de la mairie du 18^{ème} arrondissement ont pu répondre aux questions. Parmi eux :

- Jacques Baudrier, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coordination des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti ;
- Pierre Rabadan, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques ;
- Mario Gonzalez, adjoint au Maire du 18^{ème} arrondissement, chargé de l'urbanisme et du logement ;
- Christophe Rosa, délégué général adjoint de la délégation générale aux jeux Olympiques et Paralympiques.

Le garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), François Nau, était également présent pour présenter la PPVE, son propre rôle dans la procédure ainsi que les modalités de participation.

75 participants ont pu participer à la réunion publique, dont 18 depuis la page Facebook de la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

La présentation du projet diffusée lors de la réunion publique est en annexe de ce compte-rendu.

1. PRÉSENTATION DE LA PPVE

Par arrêté municipal en date du 24 mars 2021, la Ville de Paris organise une participation du public par voie électronique (PPVE) sur le projet de l'Aréna de la porte de la Chapelle, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 26 avril 2021 au 30 mai 2021.

Cette nouvelle PPVE préalable au permis de construire de l'Aréna présente au public le projet d'Aréna et l'actualisation de l'étude d'impact de la ZAC Gare des Mines-Fillettes.

Durant 35 jours, le public est invité à déposer ses observations sur un registre dématérialisé, mis en ligne sur un site internet dédié (<http://arena.participationdupublic.net>). Ce site met également à la disposition du public l'ensemble des pièces du dossier. Celles-ci sont aussi consultables à la mairie du 18^{ème} arrondissement. Il s'agit de :

- La note détaillée de présentation de l'Aréna ;
- La plaquette de présentation environnementale de l'Aréna ;
- Le dossier de permis de construire ;
- L'étude d'impact environnemental initiale de février 2019 ;
- L'étude d'impact environnemental actualisée d'octobre 2020 et les avis reçus.

Pour s'assurer du bon déroulement de la procédure et veiller à l'effectivité de la participation du public, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a désigné François Nau comme garant de la PPVE. Il délivrera une synthèse des observations du public et des réponses apportées par la Ville de Paris dans un délai de 30 jours après la fin de la PPVE. Une réunion de restitution de la synthèse est prévue le 30 juin 2021.

La PPVE est organisée conformément à l'article 9 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 selon les modalités définies aux articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement et sous l'égide de la CNDP.

2. PRÉSENTATION DE L'ARÉNA PORTE DE LA CHAPELLE

Portée par la Ville de Paris, l'Aréna est un projet de salle polyvalente et modulable situé au 10, avenue de la Porte de la Chapelle dans le 18^{ème} arrondissement de Paris, au cœur de la ZAC Gare des Mines-Fillettes.

C'est le plus grand équipement sportif qui sera construit à Paris pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Le projet prévoit un bâtiment à 6 étages (31 mètres) au-dessus du rez-de-chaussée et 1 niveau de sous-sol, pour une surface créée de 26.405 m². Il comportera :

- une salle principale de 8 000 places environ en configuration basketball et de 9 000 places en configuration concert ;
- un premier gymnase doté d'un terrain de 44x24m ;
- un second gymnase doté d'un terrain 44x26m et d'une tribune de 750 places ;
- un programme de 1 900m² pour des activités de commerce, de restauration et d'animation quotidienne pour le quartier, à aménager par l'exploitant ;
- un parking en sous-sol de 202 places véhicules légers et de 200 places deux roues ;
- une toiture végétalisée de 6 900m².

Durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Aréna accueillera les épreuves de badminton et de gymnastique rythmique (Jeux Olympiques), de para-haltérophilie et de para-badminton (Jeux Paralympiques). Après et avant les Jeux, l'équipement aura vocation à accueillir des compétitions sportives de niveau national ou international, le Paris Basketball en résidence, ainsi que d'autres évènements (concerts, spectacles grand public, évènements économiques...).

Les deux gymnases dits de proximité permettront de répondre aux besoins du quartier, ils seront ouverts aux scolaires, aux clubs et aux habitants pratiquant une activité sportive.

Enfin, le projet d'Aréna Porte de la Chapelle prévoit la construction d'un bâtiment performant et à forte ambition environnementale, à la fois par son éco-conception (végétalisation,...), sa performance énergétique (géothermie, panneaux photovoltaïques,...) ou encore l'utilisation de matériaux bas-carbone ou issus du réemploi (matériaux biosourcés, bétons bas-carbone...).

3. THÈMES ABORDÉS LORS DES QUESTIONS-RÉPONSES

Durant la réunion publique, les participants ont pu poser leurs questions aux différents intervenants.

Il est rappelé que la PPVE ne concerne que le projet d'Aréna. En effet, l'actualisation de l'étude d'impact environnemental qui la justifie s'inscrit uniquement dans le cadre du permis de construire de l'Aréna et n'intègre aucune évolution du projet relative aux aménagements ou aux équipements publics de la ZAC en dehors de l'Aréna. Par ailleurs, concernant la ZAC Gare des Mines – Fillettes, le Conseil de Paris réuni en mars 2021 s'est engagé à réinterroger les principes d'aménagement et la programmation de la ZAC, hors Aréna, en cohérence avec les dispositions du futur PLU bioclimatique et l'avis de l'autorité

environnementale du 10 février 2021. Ces réflexions se mèneront en lien avec les habitants et les acteurs du quartier. Une nouvelle actualisation de l'étude d'impact sera engagée en conséquence. Les évolutions de la ZAC feront donc l'objet de nouvelles phases de concertation ultérieures.

Par conséquent, ce compte-rendu ne relève que les points concernant l'objet de la PPVE. Par ailleurs, il est rappelé que pour être prises en compte dans la synthèse du garant, les participants doivent déposer leurs observations, questions, propositions sur le registre dématérialisé du site dédié.

L'Aréna a suscité plusieurs interventions des participants souhaitant avoir aussi bien des précisions techniques sur le bâtiment que des compléments d'information quant à l'utilisation future des différents équipements proposés, ou encore concernant la communication autour du projet.

Thèmes concernant l'architecture et le fonctionnement du bâtiment

La hauteur de l'équipement

Il est précisé que l'ensemble de l'équipement respecte le plafond du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui est de 31 mètres, avec des différences de hauteur selon différents endroits du bâtiment :

- La partie de l'équipement qui accueille les gymnases culmine à 31 mètres (limite du PLU) ;
- La salle principale se situe entre 1 et 2 mètres sous la limite fixée par le plafond du PLU (toiture bombée).

L'accessibilité de la terrasse

La terrasse sera ouverte au public dans le cadre des installations de l'équipement, mais son accessibilité dépendra des conditions d'exploitation prévues par le futur exploitant. En l'absence d'évènement dans l'Aréna toute la terrasse sera accessible via le programme d'animation et de restauration qui est prévu dans l'Aréna. Lors d'un évènement dans l'Aréna, une partie de la terrasse sera réservée aux détenteurs de billets, l'autre partie restant disponible pour le programme d'animation et de restauration indépendant.

La capacité de stationnement des vélos et leur sécurité

Des interrogations sur le stationnement des vélos ont été partagées par plusieurs des participants.

Il a été rappelé aux participants que le développement de la pratique du vélo est une mesure portée avec détermination par la Maire depuis son premier mandat. Les premiers effets sont visibles aujourd'hui à la fois au niveau des infrastructures et des grands équipements amenés à accueillir des évènements d'ampleur. C'est également une question qui préoccupe les équipes en charge de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

100 places de vélos sont prévues sur la future voie Est du bâtiment de l'Aréna. Cet espace sera protégé de la pluie par la terrasse de l'Aréna et vidéo-surveillé.

Par ailleurs, le public a été informé qu'une offre complémentaire sera proposée aux abords du site, sur l'espace public, afin de pouvoir accueillir d'avantage de stationnement pour les vélos. Une réflexion sera également engagée, en lien avec l'exploitant de l'Aréna, pour mieux apprécier la part modale du vélo selon le type d'évènements organisés dans l'équipement, afin d'adapter la capacité de stationnement vélo aux besoins engendrés par chaque évènement. Plusieurs pistes seront étudiées, telles que des parkings éphémères et sécurisés sur l'espace public ou dans le parking de l'Aréna, afin d'accueillir et de sécuriser les cyclistes se rendant à l'Aréna.

L'accessibilité et le stationnement

Un participant estime que les transports en commun risquent de ne pas être suffisants pour gérer les flux potentiels d'usagers. La question cible la réduction de l'offre de parking voiture pouvant mettre en

difficulté les visiteurs venant de banlieue ou de régions et suggère la création d'un parking automobile et vélo.

Le constat de la saturation du réseau n'est pas partagé. En effet, il a pu être précisé au public que si la mise en accessibilité de la station de métro « Porte la Chapelle » n'est pas programmée à ce jour, de nombreux investissements sont prévus pour améliorer la desserte en transports en commun sur le secteur :

- Prolongement de la ligne 12 jusqu'à la station « Mairie d'Aubervilliers » ;
- D'ici 2030, la ligne 15 du Grand Paris Express contournera Paris et permettra d'assurer la desserte en correspondance avec la ligne 12 sur un tronçon loin d'être surchargé entre les stations « Mairie d'Aubervilliers » et « Porte de la Chapelle » ;
- La ligne E du RER (desservant la gare "Rosa Parks"), sera prolongée jusqu'à La Défense et Mantes-la-Jolie ;
- Le tramway T8 sera prolongé entre les stations « Porte de Paris » et « Porte d'Aubervilliers ». Une correspondance avec la station de métro « Front Populaire » sur la ligne 12 sera créée ;
- La porte de la Chapelle se trouve sur le futur RER-V (Réseau Express Régional Vélo), engagé par la Région Ile-de-France.

Pour toutes ces raisons, la construction d'un parking de rabattement à l'intérieur de Paris n'est pas considérée comme une priorité. Il est rappelé qu'Ile-de-France-Mobilités ne construit des parkings de rabattement qu'en grande couronne.

Thèmes concernant la programmation de l'Aréna

La définition du programme

Un participant regrette que le programme de l'Aréna n'ait pas fait l'objet en amont d'une concertation spécifique en association avec des acteurs locaux, par exemple sous la forme d'un comité de suivi.

Les intervenants rappellent que le programme de l'Aréna a fait l'objet d'un travail de coordination en amont de la construction entre l'exploitant, les architectes et la Ville de Paris pour avoir un équipement optimisé à la fois dans ses accès et dans son utilisation au quotidien. Il y a une véritable volonté de s'insérer dans la vie de quartier et de permettre aux populations locales de s'approprier le lieu. La conception de l'équipement a permis de relier les enjeux social et écologique, d'une part en mettant sur un même pied d'égalité tous les utilisateurs, qu'ils soient connus (sportifs de hauts niveau) ou riverains à l'instar des publics scolaires du quartier, et d'autre part en concevant un bâtiment de la manière la plus compacte possible et en privilégiant des matériaux bas-carbone respectueux de l'environnement, tels que le bois, les briques de terre crues ou encore en recourant à des sièges recyclés.

Un lieu d'exposition permanente

Il est possible que des expositions temporaires soient organisées au sein de l'Aréna dans le cadre de la future programmation événementielle. Ces possibilités ne sont pas encore confirmées et sont intrinsèquement liées au futur projet d'exploitation.

L'exploitation commerciale à l'issue du premier contrat d'exploitation, dont la fin est prévue pour 2034.

Il est précisé lors de la réunion que la durée d'exploitation est prévue dans le cadre des règles de la commande publique. Elle a été arrêtée à 10 ans. Au-delà de cette période, deux possibilités seront étudiées : une reprise de l'équipement en régie par la Ville ou une délégation à un nouvel exploitant au travers d'une nouvelle commande publique.

La communication autour du projet

Des lettres d'information régulières sur le chantier seront communiquées aux riverains. Comme pour tous les chantiers d'équipements publics parisiens et dans un souci de transparence, des visites de chantiers

seront organisées pour les riverains dès que la situation sanitaire le permettra. Enfin, le numéro d'information 3975 de la Ville de Paris est mis à disposition pour répondre aux questions des parisiens et parisiennes et les informer sur les démarches et les services de la Ville.

Autres thèmes abordés

Les visuels projetés de l'Aréna

Deux participants ont questionné les visuels projetés lors de la présentation du projet lors de la réunion publique : la partie sud du parvis ne correspond pas au plan de la ZAC Gare des Mines-Fillettes, de même que le nouveau pont-rail du CDG-Express ne correspond pas au projet présenté par la SNCF.

Il est ici précisé que les visuels diffusés sont des images de principe, illustrant le propos. Le plan masse de la ZAC est celui adopté par le Conseil de Paris en décembre 2019, conformément au bilan de la concertation préalable et aux dossiers de création et de réalisation de la ZAC. Il présente un parvis élargi. De même, le visuel du pont-rail n'a pas pour objectif de représenter fidèlement le projet de la SNCF, mais simplement d'illustrer l'existence de cet ouvrage et son traitement suite à sa démolition/reconstruction. Il permettra en effet le passage des piétons à l'angle de l'avenue de la porte de la Chapelle et du boulevard Ney, point de de passage principal pour pouvoir accéder à l'Aréna.

La procédure de la PPVE

Un participant a souhaité disposer du lien du site internet dédiée à la PPVE. Celui-ci lui a été retransmis et des rappels oraux et écrits réguliers ont été effectués :

- Pour contribuer à la PPVE, vos observations doivent être déposées sur le registre électronique du site internet de la PPVE : <http://arena.participationdupublic.net>
- Pour rappel, seules les contributions formulées sur ce registre dématérialisé seront prises en compte dans la synthèse du garant.

CONCLUSION

Après un rappel des modalités de participation de la PPVE par le garant, les participants sont remerciés pour leurs questions et leurs contributions. Cette réunion publique a permis d'exposer la vision globale du projet de l'Aréna qui doit réussir son implantation à la porte de la Chapelle et dans le quotidien des riverains et usagers.

La réunion de restitution de synthèse de la PPVE aura lieu le **30 juin 2021**, en distanciel ou en présentiel en fonction des restrictions sanitaires.